



Irrecevabilité d'un recours contentieux

Par Hocine dje

Bonjour

Mon permis de construire a ete attaque devant le Ta

Dans sa requete l'avocat adverse nous attaque nominativement.

Il assigne la mairie egalement.

Dans le dossier adresse au Ta il n'y a pas de document attestant de l'occupation legale par mes voisins de nature a caracteriser leur qualite de voisin immediat.

De plus a aucun moment il n'apporte d'elements etayant leur interet a agir.

L'avocat reprend simplement l'article du code de l'urbanisme sans plus de detail.

Ces elements peuvent ils être completés a posteriori ou la requete est elle irrecevable d'office?

Par A2erty

Bonjour Hocine dje,

Un requérant peut justifier à tout moment de la procédure devant les juges du fond de la qualité qui lui donne intérêt pour agir.

Cordialement.